

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales de présenter un rapport annuel de situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes préalablement aux débats sur le budget. Le rapport de l'année 2019 comporte plusieurs parties. Après un rappel du contexte général, le rapport aborde la situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité au 31/12/18, puis la prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans les politiques mises en œuvre par la Région, avant de terminer par un plan d'action au regard du bilan 2019 et des perspectives 2020. Le rapport de situation s'inscrit dans le contexte d'une volonté régionale d'agir en faveur de cette égalité marquée notamment par de nouvelles actions au sein de la collectivité. Le 18 juin, la Région s'est officiellement engagée à communiquer de façon plus égalitaire, à l'externe et à l'interne, en signant la convention pour une "communication publique sans stéréotype de sexe" du Haut Conseil à l'Égalité. Depuis ces trois dernières années, le rapport s'enrichit d'une année sur l'autre.

Avis du CESER

Le CESER suit et salue les évolutions positives du rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes qui se traduisent notamment par un rapport beaucoup plus important que l'année précédente tant dans les statistiques développées que dans leur analyse, ce qui permet d'avoir une vision annuelle plus précise de la situation avec notamment la comparaison entre la situation du siège et celle des lycées.

La situation de l'année est plus détaillée et l'on remarque plus précisément des inégalités qui demeurent tant dans la rémunération, que dans l'occupation des postes à responsabilité et sur l'évolution de carrière des femmes. Si cette photographie annuelle est plus détaillée, la situation prise à un temps "T" ne permet pas d'identifier les marges de progression et/ou de régression d'une année sur l'autre pour mesurer et comparer les évolutions internes au sein de la collectivité. Une amélioration est donc à prendre en compte à ce niveau.

Le CESER propose que la Région établisse des tableaux identiques d'une année sur l'autre et intègre une analyse comparative des données des trois dernières années, au minimum à partir des indicateurs les plus importants.

En termes d'action, le CESER relève une meilleure prise en compte des données. Il salue en particulier les actions réalisées dans le milieu sportif, mais aussi les nouvelles actions de communication déployées en interne et en externe.

Il prend note également des engagements officiels pris par la Région à travers la signature de la convention, le 18 juin dernier, pour communiquer de façon plus égalitaire, à l'externe et à l'interne "Communication publique sans stéréotype de sexe" du Haut Conseil à l'Égalité.

Ces actions traduisent une volonté forte de la Région d'agir en faveur de l'égalité femmes/hommes. Il serait intéressant d'intégrer les actions régionales dans un plan d'action global qui identifierait la stratégie mise en œuvre, les objectifs, les moyens mis en œuvre, leur évaluation...

À titre d'exemple, concernant les moyens mis en œuvre en interne sur les inégalités de recrutements, quelle politique est mise en place au niveau des ressources humaines pour rétablir l'équilibre à compétence égale ? Quel lien la Région fait-elle entre ses compétences en matière de formation et la possibilité d'agir auprès de jeunes sur l'égalité entre les femmes et les hommes et/ou pour rétablir un équilibre genré dans les orientations scolaires et professionnelles ? Quels objectifs la Région se fixe-t-elle et avec quelle temporalité ? Comment la Région se positionne-t-elle par rapport aux rendus des travaux de l'agence Ethifinance en lien avec le rapport d'évaluation finale extra-financière d'octobre 2019 ?

Encore une fois, le CESER a bien conscience que le sujet est à son démarrage dans la stratégie régionale et que le rapport a nettement été enrichi au cours des années. Il reste simplement à l'articuler avec une stratégie globale sur l'égalité femmes-hommes tant en interne qu'en externe.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.